Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.
Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Multifunction printer
Model: C613B
Marketing Name: WF-2960

Epson America, Inc. Limited Warranty

A. What Is Covered: Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser that the Epson printer covered by this limited warranty statement, if purchased and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year or 50,000 printed sheets, whichever occurs first. Note that a duplex print counts as two (2) sheets. For warranty service, you must provide proof of the date of original purchase.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: Should your Epson printer prove defective during the warranty period, please call the Epson Connection℠ at (562) 276-4382 (U.S.) or (905) 709-3839 (Canada) for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostics to determine whether the printer requires service. If service is necessary, Epson will, at its option, exchange or repair the printer without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, as long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement printer in the event you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the printer and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality, and, at Epson's option, may be another model of equal or superior value. Exchange products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty.

C. What This Warranty Does Not Cover:

1. Service when the printer is used outside the United States, Canada, or Puerto Rico.
2. Damage caused by excessive usage such as continuous or commercial use.
3. Any damage caused by improper use, neglect, or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the maintenance section in the *User's Guide* for in-depth instructions.
4. Any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
5. Damage to the Epson product caused by parts or supplies not distributed by Epson.
6. Ink bottles, ink cartridges, ink supply units, ink packs, or other items identified as consumables in the *User's Guide*.

7. Damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the product or loading the incorrect color/black ink or ink type into the product.
8. Damage to the unit or other property by incorrect handling of the ink bottles, ink cartridges, ink supply units, or ink packs.
9. Damage caused by third party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson, e.g., dealer or user-added boards or components.
10. Warranty service if the Epson label or logo or the rating label or serial number is removed.
11. Any cosmetic damage or wear to printer casings or covers.
12. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products.
13. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packing and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the product.

If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred. This warranty is not transferable.

D. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS:

1. **Disputes.** The terms of this Section D shall apply to all Disputes between you and Epson. The term "Dispute" is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties' relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a "Dispute" does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an "IP Claim"). You and Epson also agree, notwithstanding Section D, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.
2. **Initial Dispute Resolution.** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section D, you and Epson agree to try, for 60 days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the 60 days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section D(6). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720. Any notice of the Dispute shall include the sender's name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at EAILegal@ea.epson.com or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section D(2).
3. **Binding Arbitration.** If we do not reach an agreed upon solution within a period of 60 days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section D(2) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.** Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code of procedures then in effect for consumer related disputes, but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section D(6) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 *et seq*.) governs the interpretation and enforcement of this Section D, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section D shall survive termination of this Agreement.
4. **Exception—Small Claims Court.** Notwithstanding the parties' agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.

5. **WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION. YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION. If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.**

6. **Arbitration Procedure.** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the "JAMS Rules"), available at http://www.jamsadr.com or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded from the definition of "Disputes" in Section D(1) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator's award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.

   a. Initiation of Arbitration Proceeding. If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:

      i. Write a Demand for Arbitration. The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at http://www.jamsadr.com ("Demand for Arbitration").

      ii. Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.

      iii. Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section D(2)), or as otherwise agreed by the parties.

   b. Hearing Format. During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.

7. **30 Day Opt-out Right. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section D of this Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section D(2) within 30 days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section D. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.**

8. **Amendments to Section D.** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson's address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with

the language of this Section D (or resolve disputes as provided for in Section D(7), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).

9. **Severability.** If any provision in this Section D is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. **The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section D(5). This means that if Section D(5) is found to be unenforceable, the entire Section D (but only Section D) shall be null and void.**

E. REMEDIES; DISCLAIMER OF WARRANTIES:

EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE TERM OF THIS AGREEMENT. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:

IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING END USERS OR CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT OR OBTAIN SERVICE UNDER THIS AGREEMENT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This Epson limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Governing Law: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.
3. Jurisdiction: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section D, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A.
Téléphone : (562) 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, section 2.906. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Imprimante multifonction
Modèle : C613B
Nom de commercialisation : WF-2960

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

A. Ce qui est couvert : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur d'origine au détail que l'imprimante Epson couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée seulement aux États-Unis, au Canada ou à Porto Rico, sera exempte de défauts de fabrication et de vices de matériau durant une période d'un (1) an ou jusqu'à 50 000 feuilles imprimées, selon la première éventualité. Veuillez noter qu'un tirage recto verso compte pour deux (2) feuilles. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.

B. Comment Epson corrigera les problèmes : Si, durant la période de garantie, l'imprimante Epson s'avère défectueuse, veuillez communiquer avec Epson Connection℠ au (562) 276-4382 (É.-U.) ou au (905) 709-3839 (Canada) pour obtenir des instructions concernant les réparations sous garantie et une autorisation de retour de la marchandise. Un technicien Epson établira un diagnostic téléphonique pour déterminer si l'imprimante exige une intervention. Si une intervention est nécessaire, Epson peut, selon son choix, remplacer ou réparer l'imprimante, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre. Si le remplacement du produit défectueux est autorisé, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse aux États-Unis, au Canada ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement, au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre imprimante ou de l'acheminer à son centre de service autorisé pour qu'elle soit réparée avant de vous être renvoyée. Vous avez la responsabilité d'emballer l'imprimante et devez payer la totalité des coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange de l'imprimante ou d'une pièce, l'élément remplacé devient propriété d'Epson. L'imprimante ou la pièce de remplacement pourra être neuve ou remise à neuf, selon les normes de qualité d'Epson et, au choix d'Epson, pourra être d'un autre modèle de valeur égale ou supérieure. Les produits et pièces remplacés sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine couvert par la présente garantie limitée.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. L'entretien lorsque l'imprimante est utilisée hors des États-Unis, du Canada ou de Porto Rico.
2. Les dommages causés par un usage excessif comme l'utilisation continue ou commerciale.
3. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien du *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.

4. Le changement de couleur ou la décoloration des tirages ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'entretien nécessaires pour les réimpressions.
5. Les dommages subis par le produit Epson du fait de l'utilisation de pièces ou de fournitures qui ne sont pas distribuées par Epson.
6. Les bouteilles d'encre, les cartouches d'encre, les unités d'alimentation d'encre, les sacs d'encre ou les autres articles désignés comme consommables dans le *Guide de l'utilisateur*.
7. Les dommages causés à l'unité s'ils sont provoqués par le chargement incorrect de l'encre dans le produit, ou le chargement d'une encre noire au lieu d'une encre couleur (et vice-versa) ou d'un type d'encre non approprié dans le produit.
8. Les dommages causés à l'unité ou à d'autres biens s'ils sont provoqués par la mauvaise manipulation des bouteilles d'encre, des cartouches d'encre, des unités d'alimentation d'encre ou des sacs d'encre.
9. Les dommages causés par des composants ou périphériques fabriqués par des tiers et ajoutés au produit Epson après son expédition par Epson, par exemple des cartes ou composants ajoutés par l'utilisateur ou le revendeur.
10. Les interventions au titre de la garantie si l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés.
11. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
12. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
13. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Si une anomalie déclarée ne peut être décelée ni reproduite, il vous incombera de payer les frais engagés. La présente garantie est incessible.

D. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS :

1. **Différends**. Les dispositions du présent article D s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce (b) la violation d'un brevet (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article D, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.
2. **Résolution initiale d'un différend**. Conformément à l'article D, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe D(6). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EAILegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe D(2) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.

3. **Arbitrage exécutoire.** Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de (60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe D(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer le processus d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL**. En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe D(6) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 *et suivantes*) régit l'interprétation et l'application du présent article D, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article D demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.

4. **Exception — Cour des petites créances**. Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou nous pouvons intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.

5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF. VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF. Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.**

6. **Procédure d'arbitrage.** Si vous ou Epson démarrez une procédure d'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), qu'on peut consulter à http://www.jamsadr.com ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de ce contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe D(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et nous sommes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.

   a. Introduction de la procédure d'arbitrage. Si vous ou Epson décidez d'aller en arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à suivre la procédure ci-dessous :

i. Rédiger une demande d'arbitrage. La demande doit comprendre une description du différend et la réparation demandée. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site http://www.jamsadr.com (Demand for Arbitration [la « demande d'arbitrage »]).

ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.

iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe D(2)), ou selon ce dont les parties auront convenu.

b. Formule de l'audience. Pendant l'arbitrage, la somme de toute offre de règlement ne doit pas être divulguée à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne de la somme, s'il y a lieu, à laquelle Epson ou vous avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peuvent être autorisés pendant l'arbitrage.

7. **Droit de retrait de 30 jours. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article D dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe D(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent article D. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.**

8. **Modifications apportées à l'article D.** Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article D (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe D(7), si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).

9. **Dissociabilité**. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article D est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe D(5). Par conséquent, si le paragraphe D(5) est déclaré inexécutoire, l'article D en entier (et seul l'article D) deviendra nul et non avenu.**

E. DÉDOMMAGEMENT; STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES :

LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON :

NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS D'UTILISATEURS FINAUX OU DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON

OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER OU D'OBTENIR UNE INTERVENTION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie limitée d'Epson vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Lois applicables : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article D en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
3. Compétence : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article D, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez www.epson.ca (ou www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



414248500

© 2022 Epson America, Inc., 1/22
CPD-61855
Printed in XXXXXX
Pays d'impression : XXXXXX